

MOBILISATION URGENTE !

Le Ministère de l'Education Nationale veut utiliser les quelques mois qui lui restent avant les échéances électorales à venir, pour faire passer le plus grand nombre possible de ses mesures attaquant le service public et le droit du travail. Pour les personnels ouvriers des lycées et des collèges, c'est fait : depuis le 1er janvier ils dépendent de la fonction publique territoriale. Dans le 1^{er} degré, les projets ministériels concernent la direction d'école, avec un statut qui ressemble fort aux "maîtres-directeurs" qu'une longue grève avait rendu impossible en 1987, il y a tout juste 20 ans. Pour les profs, depuis l'automne ont été annoncés des projets de modification des désormais fameux "décrets de 50".

Une forte mobilisation a eu lieu le 18 décembre. Dès cette rentrée le ministère envisage de mettre la dernière main à son projet, à l'occasion du CTP ministériel de janvier. Le calendrier du Ministère est serré, il va tenter de passer le maximum de ses mesures dans un temps très court. C'est dès maintenant, dans nos

écoles, dans nos établissements, qu'il nous faut réagir. Il est urgent de se mobiliser. **Sud Education** appelle tous les personnels à se réunir, à s'organiser.

C'est TOUS ENSEMBLE que nous empêcherons ces projets rétrogrades. C'est pourquoi nos luttes dans l'éducation nationale doivent aussi trouver à s'unir à celles qui sont menées dans d'autres secteurs professionnels. Le **8 février**, à l'appel de notre union interprofessionnelle **Solidaires**, nous serons en grève et manifesterons avec les autres organisations syndicales de la fonction publique pour défendre les services publics et exiger que la richesse produite par tous soit consacrée à ce qui bénéficie au plus grand nombre plutôt que placée entre les mains de quelques privilégiés.

Au-delà des conflits du travail, nous n'oublions pas les luttes qui se mènent dans des situations encore plus difficiles : luttes des chômeurs ; luttes des sans-papiers et de leurs soutiens ; luttes des Don Quichotte et de tous les « sans-logements ». Ces luttes montrent qu'aujourd'hui encore, dans notre pays riche aux institutions démocratiques, la dignité de chaque être humain et le respect de sa personne se gagnent au prix d'un combat. De ce combat dont dépendent tous les autres, nous sommes résolument.

Sommaire

**- Tous en grève
le 8 février**

- Carte scolaire, calendrier, ITR...**
- EPEP : statut de chef d'établissement... en vue !**
- Note de vie scolaire**
- Le monde de Zoé**
- Salaire : augmentation uniforme**
- Brèves**

Déposé le 1^{er} février 2007



Directeur de la publication : Gildas Thomas.
Bimestriel, abonnement : 8€.

Journal réalisé par les adhérents de Sud Education, imprimé et plié par eux.

ISSN : 1293-9862-CPPAP : 0310 S 05305

Site : sudeducation50.free.fr/

courriel : education.sud.manche@wanadoo.fr

NON AU STATUT DE "SUPER-DIRECTEUR" !

Bientôt en fin de mandat au ministère de l'éducation nationale, Gilles de Robien met un coup d'accélérateur sur deux dossiers cruciaux - et liés - pour l'avenir des écoles maternelles et élémentaires : la transformation de certaines d'entre elles en "E.P.E.P." (Etablissements Publics d'Enseignement Primaire) et la création d'un "statut d'emploi" pour des directeurs d'école ressemblant fort à celui des chefs d'établissement.

Convoqués au ministère le 21 décembre, les représentants de **Sud Education** comme ceux des autres organisations syndicales nationales ont découvert le texte du projet - déjà bien avancé - d'un décret sur les EPEP et les fonctions du directeur-chef d'établissement. Visiblement le ministère veut aller très vite sur la question du statut d'emploi de directeur, avant une adoption rapide de ces textes officiels.

Pour **Sud**, c'est inacceptable !

D'ailleurs, les représentants de **Sud** ont refusé de cautionner le passage en force du ministère et ont quitté la séance du 21 janvier, après une déclaration dénonçant les intentions du ministre et s'opposant aussi bien aux EPEP qu'aux statuts de "super-directeurs". Le SNUIPP, le SNUDI-FO et le SGEN-CFDT ont aussi refusé de siéger.

Il est à craindre que cela ne suffise pas à obtenir le retrait de ces projets extrêmement dangereux. Il est urgent de nous mobiliser massivement !

ITR : restructuration des moyens de remplacements dans le 1^{er} degré.

L'IA a présenté un nouveau déploiement des moyens de remplacement (ZIL et Brigades). A la rentrée prochaine, le nombre de ZIL sera de 20,7% des moyens contre actuellement 37,8%. Le nombre total de remplaçants n'est pas affectué puisqu'il sera inchangé à 188 postes. Les brigades seront gérées par St Lô. Etonnante centralisation qui posera d'inévitables problèmes de gestion des remplaçants et des congés. L'administration s'offre donc une plus grande flexibilité des personnels. Enfin, vu le nombre restreint de ZIL et suite aux décisions de l'IA, les absences de courtes durées ne seront plus systématiquement effectuées. Elles ne sont d'ailleurs pas jugées "pertinentes pédagogiquement" d'après l'IA-adjointe. Et qu'en est-il de la répartition des élèves dans les autres classes ?

Il s'agit d'une attaque directe du service public d'éducation puisque les personnels auront à subir, quelque soit leur fonction, une dégradation de leurs conditions de travail et que d'autre part, l'accueil des élèves en pâtira inéluctablement.

CTPD : Carte scolaire, ITR, calendrier...

Le nouvel IA a visiblement une nouvelle stratégie pour administrer la carte scolaire. Lors du CTP du 22/01, il nous a exposé sa carte scolaire. La Manche rend 5 postes au ministère. Cette carte scolaire est présentée comme temporaire puisqu'elle sera "débattue" en CDEN et "revue" en juin en CTP. Au vu des mesures prises, l'IA a une marge de manoeuvre conséquente pour le 1^{er} degré :

- **29 fermetures définitives et 11 conditionnelles**
- trois regroupements envisagés : Le Ham/Montebourg Les Veys/Carentan ; Le Neufbourg/Mortain
- **4 fusions** proposées pour des maternelles primaires sur Tournelville (laboratoire des futurs regroupements ?)

Et les ouvertures :

- 4 ouvertures définitives et 7 conditionnelles.

L'IA, par cette stratégie, vise essentiellement à reporter le plus tardivement les mesures. Espérant, par ce biais, éviter les mouvements des enseignants, des parents et des élus.

Pour le second degré, les moyens attribués seront fortement comprimés. Les mesures seront examinées lors du CTPD du 30 janvier.

Calendrier du 1^{er} degré 2007/2008

Lors du CTP du 22 janvier, l'IA a présenté son projet bouclé (remise en question de la semaine des 4 jours) sans réelle discussion avec les représentants des personnels et sans aucun débat au sein des conseils d'école !

Nous demandons qu'une consultation soit mise en place dans les écoles auprès des enseignants et... des parents d'élèves !

Mouvement : duraille !

Le mouvement sera très difficile :

- les fermetures de postes,
- l'invraisemblable restructuration des ITR (62 postes fermés. Avec peu de considération pour les personnels : des postes de ZIL transformés en brigade dans la même école sans priorité aucune !)
- les 25 postes LVE (langue)

L'addition de ces choix laissera peu de possibilités de mouvement aux personnels, notamment aux débutants et à tous ceux qui n'auront que peu de points.

Abrogation de la Note de Vie Scolaire !

Cette note, dans l'air du temps du retour en arrière « à la papa », n'est qu'un coup de "Com" supplémentaire du gouvernement au travers de son ministre de l'Education pour flatter les conservateurs.

Quand on sait que les mots « insécurité » et « violence », sous de nombreuses occurrences, ont été introduits par le biais de la campagne présidentielle de 2002 par J. Chirac lui-même, on comprend comment un « climat » peut être fabriqué car il s'agit bien de cela : la dénonciation du climat d'insécurité et les mesures mises en place pour le combattre permet de communiquer au lieu de s'attaquer aux vrais problèmes : **l'insécurité sociale** par exemple. La peur fait avaler de longues couleuvres : « pour votre sécurité ! » au nom de cette sentence, les libertés sont rongées chaque jour.

De la même façon, nous sommes dans l'ère de la culpabilisation où chacun est responsable de ce qui lui arrive sans que la société, l'Etat n' aient rien à y voir. En même temps, cette ère exige des comportements standardisés avec un retour à des valeurs morales conservatrices tout en exacerbant l'individualisme. Les parents n'échappent pas à ce courant . Le mot « démission » est galvaudé et admis. Il n'existe pourtant pas beaucoup de parents qui plantent là leur enfant et claquent la porte de leur parentalité.

La vraie question est: comment de nos jours, faire face à l'insécurité sociale, au temps partiel, à l'exclusion, au chantage au travail, à la flexisécurité, au consumérisme frénétique, à la pauvreté, à la magie de la télévision remède à tous les problèmes avec ses Super Nanny (salauds de parents), super Grand-Frère et sa baguette magique (salauds de travailleurs sociaux), super loto, super foot, super people...et à tout ce que les parents ne peuvent offrir mais à quoi ils rêvent également.

Alors pour remettre un peu d'ordre dans tout cela, il faut trier le bon grain de l'ivraie: avec la note de vie scolaire tout ira mieux à l'école et dans la société (elle est tout de même l'un des outils du dispositif de lutte contre la violence) et les vilains seront pointés du doigt. Vive le bonnet d'âne !

Déjà elle sanctionne les parents au travers de l'enfant : parce qu'ils ne se lèvent pas le matin pour aller travailler, parce que l'école n'est pas pour eux synonyme d'ascenseur social, parce qu'ils n'ont pas eu le bagage culturel nécessaire à une réelle compréhension du monde, parce qu'il existe des détresses auprès desquelles une note de comportement n'est qu'une goutte de d'eau - mais une goutte d'eau bien amère ne faisant qu'entretenir un sentiment d'injustice, de ressentiment et donc de renforcement social : 1^{ère} double peine pour l'élève.

Cette note est souvent présentée de façon édulcorée, suite au tollé qu'elle a déclenché, sous l'angle de la valorisation, de l'évaluation positive. Il semble plus exact que l'on cherche à faire des individus bien policés, bien disciplinés au lieu de citoyens actifs, critiques et libres, capables de se déterminer. C'est plus **l'employabilité sociale** modelée par la carotte et le bâton qui semble être visée. D'ailleurs que peut demander de plus un gouvernement autoritaire qui gouverne par décret et ignore toute forme de représentation sociale.

Ce gouvernement qui, par ailleurs , semble avoir une conception très rétrograde de l'éducation : une conception de défiance des jeunes envers les adultes (ou l'inverse ?), une conception de stigmatisation et d'exclusion, une conception d'addition à la fin du trimestre au lieu d'un dialogue constructif et d'accompagnement, une conception de passivité où le jeune, l'élève n'a rien à dire mais seulement à écouter la sentence, une conception où tout est « notable », quantifiable, même un être, une conception où les adultes n'ont rien à transmettre et les enfants tout à savoir.

Quelle peut être cette société où la peur règne ? Un retour à la barbarie?

Et c'est certainement plus en combattant la violence sociale que des solutions peuvent être trouvées à la violence de certains élèves.

TOUJOURS PLUS DE REPRESSION À L'ÉCOLE !

**NOTE DE VIE SCOLAIRE
DOUBLE PEINE**



Je ne noterai pas le comportement de mes élèves !

La Note de Vie Scolaire est donc inique et inacceptable, elle doit être abrogée !

Inquiétude devant les résultats aux tests d'évaluation de CE1 :

Plus de 30% des élèves seraient en grande difficulté ; 60% dans des classes ZEP...

Tests mal calibrés ? trop exigeants ? Le ministère déclare n'avoir « **aucune volonté machiavélique dans cette affaire.** »

Carte scolaire :

Le ministre a déclaré que « la carte scolaire est un facteur de mixité sociale sur lequel il ne transigerait pas ». Il doit bientôt remettre un rapport sur l'évolution nécessaire de la sectorisation ; mais il n'est pas favorable à la fermeture des établissements « ghettos » qu'il souhaite « revaloriser ».

Forfait communal :

La réponse du Conseil d'Etat étant prévue au 1er trimestre 2007, G. de Robien a demandé aux maires de « faire avec » l'accord transitoire de mai 2006, imposant aux préfets d'appliquer les mêmes règles au financement des écoles privées extérieures qu'à celui des écoles publiques extérieures.

Médecine scolaire : précarité toute !

Comme annoncé dans notre journal de rentrée, la médecine scolaire subit de plein fouet la précarité. Comme le relate Ouest-France du 8 janvier 2007, les médecins scolaires de la Manche n'ont plus que des contrats de 3 mois contre un an auparavant. Pour 1600 euros par mois. Seuls 8 sont titulaires de leur poste sur les 21 postes de la Manche, les autres étant tous des vacataires. Difficile d'exercer la multitude croissante des missions dans des conditions aussi instables.



Cantine : du pain sec et de l'eau !

Sud Education tient à saluer et apportera tout son soutien à ce collègue qui a oeuvré pour que des élèves puissent manger à la cantine malgré le refus de la municipalité. Celle-ci, suite à des dysfonctionnements internes, avait interdit de repas deux élèves.

Les chômeurs invisibles

En septembre 2006, le chiffre officiel du chômage décomptait 2 172 000 demandeurs d'emploi. A la même date, le nombre total de personnes recensées par l'ANPE en tant que demandeurs d'emploi s'élevait à environ 4 450 000 personnes. Plus de la moitié des personnes inscrites à l'ANPE, soit 2 276 000 demandeurs d'emploi, ne sont donc pas comptabilisées dans les statistiques officielles : ce sont, en quelque sorte, des chômeurs « invisibles » : - les chômeurs des DOM (220 000), les dispensés de recherche d'emploi (400 000 ayant plus de 57 ans ½, les chômeurs en « activité réduite » (450 000 ayant travaillé un peu plus de 78h dans le mois), les chômeurs non immédiatement disponibles » pour cause de maladie ou de formation et ceux qui recherchent un emploi temporaire ou à temps partiel

Le collectif des "Autres chiffres", créé à l'initiative du Réseau d'Alerte sur les Inégalités (RAI), rassemble des associations, des chercheurs et des syndicats particulièrement bien placés pour porter un regard critique et informé sur ces questions : Agir ensemble contre le chômage (AC !), Mouvement National des Chômeurs et Précaires (MNCP), Réseau Stop Précarité, CGT-INSEE, Syndicat National Unifié de l'ANPE (SNU-ANPE), SUD-ANPE.

**Manifestation nationale anti-EPR
à Rennes, le samedi 17 mars
des bus partiront de Cherbourg**

A quoi peuvent encore servir nos impôts-de-chagrin ?

A déguiser la propagande ultra-libérale en outil pédagogique.

La plaquette « Le monde de Zoé », (ou le rôle positif de la mondialisation) vient d'arriver dans nos écoles. Qu'apprendront donc nos élèves à sa lecture ? Ou plutôt, que n'apprendront-ils pas ?

Que grâce à l'effondrement des cours du coton sur le marché mondial, dû en partie aux subventions des Etats-Unis et de l'Union Européenne à leurs propres producteurs, grâce aussi au programme de libéralisation exigé par l'OMC, l'économie du Mali est affaiblie et la pauvreté risque fort de s'accroître encore ¹. Merci quand même à la « paysanne malienne qui vit de la culture du coton ».

Que malgré une législation du travail à géométrie variable et des droits syndicaux régulièrement bafoués², l'ouvrier marocain a peut-être déjà perdu son travail. Car il n'y a aucun frein à la recherche d'une main d'œuvre à faible coût, et les donneurs d'ordre internationaux ont déjà massivement filé vers d'autres cieux, plus favorables à leurs appétits marchands : ouvriers toujours plus exploités, sans aucune protection sociale, salaires de misère...³ Merci quand même aux « ouvriers marocains qui travaillent dans les usines de tissage et de confection ».

Que si « la France est, depuis le XVI^{ème} siècle, une nation de grands navigateurs et d'explorateurs », les peuples colonisés ont eu à subir maladies, massacres et réduction en esclavage. Que l'accélération du commerce international crée chaque jour dans le monde de nouvelles formes de misère et d'asservissement. Merci quand même aux avions-cargos et autres porte-conteneurs. Ce sont eux, les nouveaux vecteurs des « idées de liberté, d'égalité et de fraternité » du XXI^{ème} siècle, quand ils parviennent à bon port...

Que même si « des millions d'enfants jouent avec la même console que Zoé », la fracture numérique est abyssale à l'échelle mondiale. Et l'uniformisation culturelle s'étend.

Que si « un grand nombre de médicaments ont pris l'avion pour aller en Afrique », 25% des médicaments écoulés dans les pays pauvres sont des contrefaçons. Et dans certains de ces pays, ce chiffre atteindrait parfois 60%, selon une enquête effectuée de janvier 1999 à octobre 2000 par l'OMS. Et c'est bien le développement des échanges commerciaux qui a favorisé, depuis une vingtaine d'années, l'entrée massive de ces « médicaments » en provenance de tous les continents.

La mondialisation financière comme celle de la production ont accru les déséquilibres tant entre pays riches et pauvres qu'à l'intérieur des pays mêmes. Et si le volume du commerce mondial est aujourd'hui 14 fois supérieur à ce qu'il était en 1950, dans le même temps, la planète a perdu environ 30% de ses richesses naturelles. Ce que nos élèves pourront cependant retenir, c'est la place qu'on leur assigne dans cette vitrine faussement naïve d'un monde parfait : celle d'enfants consommateurs de vêtements légers et à la mode, de jeux vidéo et de médicaments.



1. <http://www.cirad.fr/fr/actualite/communiqu.php?id=379>

2. <http://www.icftu.org/>

3. Voir site de l'EIT

**Non au blocage des salaires, non à la casse des services publics et des statuts,
non à l'idéologie libérale du "travailler plus et gagner moins"**

- Des services publics de l'énergie privatisés malgré les promesses de tous
- Des hôpitaux où la rentabilité fait loi
- Un système éducatif privé encore de plus 5 000 postes à la rentrée prochaine
- Une politique de transports irresponsable
- La persistance et le développement de l'emploi précaire dans tous les secteurs de la fonction publique
- Une jeunesse sous surveillance policière
- Une répression syndicale accrue
- Des salaires bloqués et plus de 5 millions de personnes privées d'emploi
- Des retraites confisquées mais qu'on nous présente déjà comme devant être revues à la baisse dès 2008.

**A l'appel de toutes les organisations syndicales dont Sud éducation,
les personnels de l'Education nationale seront en grève le 08 février :**

- Contre l'allongement du temps de travail voulu par Robien,
- Contre les fermetures continues de postes quels que soient les effectifs d'élèves.
- Contre la mise en place de chefs d'établissement dans le 1er degré, par l'instauration d'Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP)
- Contre la disparition de la formation continue,
- Contre la loi Fillon : conseils pédagogiques, remplacement à l'interne, note de vie scolaire ...
- Contre le retour de l'autoritarisme,

Grève nationale, le jeudi 8 février 2007
Cgt, Fo, Fsu, Unsa et Union syndicale Solidaires¹



1. Sud éducation fait partie de l'Union syndicale Solidaires avec Sud Ptt, Sud Rail, Sud Michelin, Sud Santé/sociaux, Sud Collectivités Territoriales, Sud FPA, Sud Culture, Sud Rural, Snj, Snui, Snabf ... L'Union syndicale Solidaires compte environ 90 000 adhérents.

Salaires : pour des augmentations uniformes

Le gouvernement augmente le point d'indice de 0,3%. Celui qui gagne 1 000 euros va en gagner 1003. Celui qui gagne 3 000 euros va en gagner 3009. Cfdt, Cgc et Cftc sont satisfaits et pensent qu'il est inutile de faire grève.

Le texte unitaire d'appel à la grève du 8 février condamne fort justement les logiques gouvernementales « **travailler plus et gagner moins** » et « **moins de fonctionnaires mais mieux payés** ». Cependant il avance des revendications salariales qui si elles étaient appliquées creuseraient les écarts entre les plus hauts et les plus bas salaires. Revendiquer 1,8% pour 2007 et 6% sur les pertes intervenues depuis 2000 c'est revendiquer 7,8% d'augmentation des salaires de la fonction publique : 7,8% c'est +78 euros pour celles et ceux qui perçoivent 1 000 euros et c'est +234 euros pour ceux qui reçoivent 3 000 euros mensuels.

Nous n'ignorons pas qu'un appel unitaire est nécessairement le fruit de compromis entre des organisations qui n'ont pas nécessairement les mêmes revendications. En matière salariale nous voulons réaffirmer nos revendications de réduction de l'éventail hiérarchique et donc notre opposition aux augmentations en pourcentage. Les augmentations en pourcentage creusent les écarts salariaux. Nous sommes favorables à une augmentation uniforme en points d'indice comme l'a rappelé notre congrès fédéral en mai dernier : 300 euros pour tous. Tous pour 300 euros.

La fonction publique ce n'est pas seulement des cadres A, c'est aussi des cadres B et des cadres C. Pour ces derniers, dans l'éducation nationale en fin de carrière le salaire s'élève royalement à 1692 € mensuels (salaire brut à l'indice 378). Ce collègue TOS perçoit donc en fin de carrière le même salaire qu'un professeur après...3 mois d'ancienneté.

Au regard de ces chiffres, nous pensons que les revendications salariales ont toute leur légitimité, surtout quand le SMIC est à environ 1220 € (mensuel brut), que se multiplient les salaires inférieurs à ce SMIC selon les formes diverses de l'emploi précaire, qu'augmente chaque année en France le nombre de ceux qui payent l'impôt sur la fortune et qu'augmentent de manière scandaleuse les salaires des patrons des grandes entreprises.



Représentativité et ostracisme :

l'unité reste un combat...

Le Conseil d'Etat a annulé le 21 décembre dernier le décret portant nomination au Conseil Supérieur de la Fonction publique d'Etat. Le Conseil d'Etat a ainsi donné raison à l'Union syndicale **SOLIDAIRES** qui avait produit un recours contre ce décret. Malgré des scores de près de 130 000 voix (9,24%) dans les différentes élections fonctions publiques, le ministre et l'administration refusait un siège à **SOLIDAIRES** alors que celui-ci était accordé à la CGC et à la CFTC qui totalisent à elles deux 75 000 voix. **SOLIDAIRES** sera désormais représenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, c'est une première victoire dans le combat pour le respect de la liberté des salariés de choisir leur organisation syndicale. Dans la foulée **SOLIDAIRES** a été invité pour la première fois aux réunions nationales unitaires des fédérations de fonctionnaires qui ont débouché sur l'appel à la grève le jeudi 8 février. Espérons que cela donnera des idées aux directions nationales de la FSU et de l'UNSA-Education qui tiennent toujours la fédération **Sud Education** à l'écart des intersyndicales nationales comme c'est encore le cas pour la grève du 8 février. Pourtant au moment du retrait du CPE, toutes les organisations syndicales rivalisaient de déclarations sur le fait que l'unité de tous avait permis de faire reculer le gouvernement... et nous avons pris notre part de la bagarre...

INFOS

Permanences Sud Manche

Lundi :

14h00 à 16h00

Jeudi :

9h00 à 12h00 / 14h00 à 16h45

Tel : 02 33 04 46 12 ou

Tel P : 06 70 72 31 08

Adresse :

Maison des syndicats,
54 rue de la Bucaille
50100 Cherbourg

Site web de Sud Education Manche :

<http://sudeducation50.free.fr>

Toutes les informations :

l'actualité, les textes, les journaux...

Sans oublier le site internet de la fédération Sud Education :

www.sudeducation.org

Merci à Charb et Faujour pour leurs dessins

- - - - - Adhérez à Sud Education ! - - - - -

66% de votre cotisation est déductible de vos impôts !

ADHESION À SUD ÉDUCATION

(comprend l'abonnement au journal de SUD Education Manche)

NOM :

Prénom :

Adresse personnelle :

.....

Code postal :

Commune :

Tél :

Courriel :

.....

Corps :

ÉTABLISSEMENT (école, collège, lycée, université...)

.....

Adresse :

Code postal :

Commune :

Montant de la cotisation annuelle 2006-07 :

Payé en 1 fois / 2 fois / 3 fois

Dans ce cas, joindre plusieurs chèques, ils seront encaissés le 1er mars 2007 et le 30 avril 2007.

Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle
< 600	5	1700	140	2640	311
De 600 à 900	15	1780	151	2720	329
980	45	1860	164	2800	347
1060	53	1940	176	2880	365
1140	62	2020	190	2960	385
1220	70	2100	204	3040	405
1300	78	2260	218	3120	425
1380	87	2340	233	3200	445
1460	96	2420	248	3280	465
1540	106	2500	264	3440	510
1620	117	2580	280	3520	532

Chèques à l'ordre de Sud Éducation Manche,
adressés

Sud Education Manche
à
54 rue de la bucaille
50100 Cherbourg